



Projet : Insertion Economique, Sociale et Solidaire dans les Collines de Kairouan " IESS Kairouan "

Objet : Consultant National pour la Validation et Ajustement Opérationnel du Guide Méthodologique de l'Approche Graduation

Termes de Références

Consultation N° 21 / 2026

Informations générales :

- **Durée de la mission :** 40 jours/homme sur 3 mois selon la disponibilité des animateurs et le calendrier de terrain.
- **Mode d'intervention :** Continu avec approche participative
- **Date prévue de démarrage :** dès la signature du contrat.
- **Lieu d'intervention :** Gouvernorat de Kairouan, principalement dans une micro-zone sélectionnée relevant des délégations du 3^e cohorte du projet IESS.

TABLE DE CONTENU

ARTICLE 1 : CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION	3
ARTICLE 2 : PRESENTATION ET CONSISTANCE DES PRESTATIONS DEMANDEES	5
ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DU CONSULTANT ET RÉSULTATS ATTENDUS	6
ARTICLE 4 : LIVRABLES ATTENDUS	7
ARTICLE 5 : LIEU ET DURÉE DE LA MISSION.....	7
ARTICLE 6 : PROFIL ET QUALIFICATIONS DU CONSULTANT	7
ARTICLE 7 : EVALUATION DES OFFRES	8
ARTICLE 8 : DÉLAI ET CONTENU DES OFFRES.....	10
ARTICLE 9 : MODALITES FINANCIERES ET DE PAIEMENT	12
ARTICLE 10 : INTERDICTION DE FRAUDE ET DE CORRUPTION	12
ARTICLE 11 : CONFIDENTIALITE.....	13
ARTICLE 12 : REGLEMENT DES LITIGES.....	13

ARTICLE 1 : CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION

1.1-Contexte :

Le projet Insertion Économique Sociale et Solidaire dans les collines de Kairouan (IESS Kairouan) vise à renforcer la résilience socio-économique des ménages ruraux défavorisés du gouvernorat de Kairouan, en particulier les femmes et les jeunes, à travers une approche intégrée de “graduation” socio-économique. Il est mis en œuvre par le Commissariat Régional au Développement Agricole de Kairouan (CRDA Kairouan). Les deux sous composantes 1.2 et 1.3 de la première composante du projet intitulée « **Mobilité sociale et économique des ménages ruraux pauvre** » sont mise en œuvre à travers une convention de mise en œuvre avec l’Union Tunisienne de Solidarité Sociale (UTSS) qui est une fédération d’associations régionales et locales couvrant toute la Tunisie. Fondée en 1964, elle contribue aux stratégies nationales en matière sociale et économique. Depuis 1992, elle se spécialise dans l’appui à l’auto-développement et à la création d’activités génératrices de revenus au profit des populations vulnérables, avec l’appui de la Direction Régionale des Affaires Sociales de Kairouan.

Le projet IESS (Insertion Économique, Sociale et Solidaire dans les Collines de Kairouan), d’une durée de six ans (2021–2027), intervient dans 35 secteurs répartis sur sept délégations du gouvernorat de Kairouan, sélectionnés selon des critères socio-économiques et environnementaux. Son objectif global est de contribuer à l’amélioration de l’indice de développement du gouvernorat de Kairouan, notamment à travers la mise en œuvre de la Loi El Amen et de ses décrets d’application.

L’approche repose sur un accompagnement progressif des Familles Nécessiteuses (FN) à travers plusieurs étapes intégrées : diagnostic, planification, renforcement des capacités, mise en œuvre d’activités génératrices de revenus (AGR) et autonomisation durable.

Sur le plan géographique, le projet est mis en œuvre dans le gouvernorat de Kairouan, à travers des cohortes successives, chacune subdivisée en micro-zones. Chaque micro-zone constitue une unité géographique et sociale homogène, regroupant environ 20 familles nécessiteuses partageant un même environnement socio-économique. L’intervention suit une logique progressive et est structurée en trois cohortes de zones d’intervention.

À ce jour, le projet a couvert la première et la deuxième cohorte, comprenant 5 délégations (71 %), 29 secteurs administratifs (83 %) et 77 micro-zones (84 %), touchant 3 674 familles nécessiteuses (58 %), soit 48 % de la population totale des zones cibles (15 212 habitants). La troisième cohorte, prévue à partir de novembre 2025, marque une nouvelle phase d’extension du projet.

À la suite de la mise en œuvre des deux premières cohortes, les acquis et leçons tirés de la pratique de l’approche de graduation ont été consolidés dans un guide méthodologique servant de référence stratégique pour structurer et uniformiser les étapes du processus.

Ce guide repose sur les cinq piliers fondamentaux de la graduation protection sociale, promotion des moyens de subsistance, inclusion financière, autonomisation sociale et adaptation au changement

climatique et intègre l'approche GALS (Gender Action Learning System) comme cadre participatif garantissant l'égalité de genre et l'inclusion à toutes les étapes du processus.

Le guide décrit la méthodologie complète d'intervention, incluant :

- l'identification et la sélection participative des bénéficiaires ;
- l'élaboration des Plans d'Action de Graduation (PAG) ;
- l'identification et la mise en œuvre des AGR par l'approche GALS;
- le renforcement des capacités techniques et sociales (soft skills) ;
- et le suivi et accompagnement continu des ménages jusqu'à leur autonomisation.

L'UTSS et son antenne CRSS Kairouan assure la coordination et le suivi global du processus, en collaboration avec l'équipe de gestion du projet IESS (UGO), les équipes locales et les partenaires institutionnels.

Dans le cadre de la troisième cohorte, la mission du consultant se concentrera sur une micro-zone pilote, sélectionnée pour tester, valider et ajuster le guide méthodologique avant son déploiement à plus grande échelle.

Cette mission vise à assurer la cohérence méthodologique, la faisabilité opérationnelle et l'adéquation des outils proposés avec les objectifs de graduation et les réalités locales.

1.2-Justification de la mission

La validation terrain du guide méthodologique constitue une étape cruciale pour s'assurer de sa pertinence, de son opérationnalité et de son alignement avec les réalités du terrain et les pratiques des animateurs. Cette démarche de validation participative implique non seulement les équipes du projet et les animateurs, mais également les bénéficiaires eux-mêmes, garantissant ainsi une approche bottom-up authentique.

L'expérience acquise lors de la première cohorte a démontré l'importance d'adapter les outils méthodologiques aux spécificités locales, aux dynamiques communautaires et aux contraintes socio-économiques particulières de chaque zone d'intervention. La validation terrain permettra d'identifier les ajustements nécessaires pour optimiser l'efficacité du guide et assurer sa reproductibilité dans d'autres contextes similaires.

1.3-Objectifs de la mission :

1.3.1-Objectif général

L'objectif général de cette mission est d'assurer la validation terrain du guide méthodologique de l'approche de Graduation, tester les outils proposés, accompagner les animateurs dans leur mise en œuvre,

et formuler des recommandations d'ajustement pour une application opérationnelle et contextualisée.

1.3.2-Objectifs spécifiques

- i. **Test et validation opérationnelle** : Tester et valider sur le terrain les outils et les étapes du guide méthodologique. Accompagner techniquement les animateurs dans la mise en œuvre des différentes phases. Estimer la durée réelle de chaque phase et proposer des ajustements pour une meilleure planification.
- ii. **Ajustement méthodologique** : Identifier et proposer des ajustements méthodologiques concrets basés sur l'expérimentation terrain, en tenant compte des retours des utilisateurs et des contraintes opérationnelles.
- iii. **Finalisation du guide** : Intégrer les ajustements validés dans une version finale du guide méthodologique, prête à être diffusée et utilisée à plus grande échelle. Recueillir les retours des acteurs locaux et des bénéficiaires pour affiner les outils et processus. Formuler des recommandations pratiques pour la généralisation du modèle.

ARTICLE 2 : PRESENTATION ET CONSISTANCE DES PRESTATIONS

DEMANDEES

Les prestations du consultant s'articuleront autour de deux axes, à savoir :

- a. La validation participative du guide méthodologique.
- b. L'accompagnement et suivi technique des animateurs dans l'implémentation des étapes de graduation selon la méthodologie prescrite.

Le consultant exécutera un ensemble de tâches intégrées visant principalement à la **validation terrain du guide méthodologique** et à son **ajustement opérationnel**. Il ne mettra pas directement en œuvre les étapes de la graduation, mais **accompagnera les animateurs chargés de l'application du processus**, en observant, en recueillant les retours et en identifiant les ajustements nécessaires à travers les phases suivantes :

2.1-Durée et phasage :

Phases	Déroulement
Phase 1 : Préparation cadrage et	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse documentaire approfondie : <ul style="list-style-type: none"> → Guide méthodologique de graduation (version actualisée). → Documents de référence BRAC. → Documents clés du projet IESS (rapport principal, évaluation à mi-parcours, guide GALS, etc.) et tout document pertinent
	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'une réunion de cadrage stratégique avec principalement l'UTSS et les animateurs du terrain, l'UGO, DRAS, et parties prenantes locales (si nécessaire).
	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse contextuelle des délégations du 3^e cohorte et sélection d'une

	<p>micro-zone pilote (Vous pouvez également identifier la micro-zone cible et l'intégrer directement dans les TDRs)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prospection terrain initiale pour évaluer les conditions opérationnelles et logistiques.
Phase 2 : Validation participative du guide	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des animateurs dans la mise en œuvre du processus de graduation au sein de la micro-zone sélectionnée. • Test et validation participative des outils à chaque étape (ciblage, diagnostic, identification des AGR, plan d'action, suivi). • Observation et documentation des interactions communautaires et des résultats intermédiaires.
Phase 3 : Suivi et ajustements	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation du déroulement des étapes selon la méthodologie prescrite. • Estimation de la durée réelle de chaque phase avec les animateurs. • Identification des écarts et formulation d'ajustements pratiques. • Rédaction d'un rapport de validation terrain, incluant : <ul style="list-style-type: none"> → Constats, → Retours qualitatifs, → Propositions d'amélioration du guide et des outils.

Note : Un tableau présentant la « Répartition des étapes du processus Graduation en interaction avec l'approche GALS » est présent en Annexe 5.

2.2-Flexibilité et adaptation :

Le planning pourra être ajusté en fonction des réalités terrain, des contraintes logistiques et des retours des parties prenantes, dans le respect des objectifs globaux de la mission et en concertation avec l'équipe UTSS.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DU CONSULTANT ET RÉSULTATS ATTENDUS

3.1-Obligations principales

- i. **Mise en œuvre complète du processus :** Le consultant s'engage à accompagner, suivre et observer la mise en œuvre de toutes les étapes du Guide Méthodologique de Graduation (identification des bénéficiaires, collecte et analyse de données socio-économiques, ateliers participatifs, sélection des AGRs, etc.) dans les deux délégations pilotes.
- ii. **Validation participative :** Conduire un processus de validation participative impliquant tous les acteurs concernés et documenter leurs retours de manière systématique.
- iii. **Ajustements méthodologiques :** Proposer des recommandations ciblées sur la base des observations et des retours terrain.
- iv. **Respect des délais :** Respecter le calendrier établi tout en maintenant la flexibilité nécessaire pour s'adapter aux contraintes terrain.
- v. **Collaboration active :** Maintenir une collaboration étroite avec les équipes UTSS et participer activement aux réunions de coordination et de suivi.

3.2-Résultats attendus

- Une planification claire et opérationnelle des activités sur le terrain, permettant à l'équipe IEES/UTSS de suivre efficacement la mise en œuvre.
- Confirmation de la pertinence de la micro-zone sélectionnée et meilleure compréhension des contextes locaux pour guider les interventions.
- Identification de la faisabilité et de l'efficacité des outils du guide méthodologique en conditions réelles.
- Retours structurés des animateurs et des bénéficiaires, permettant d'identifier les forces, les limites et les ajustements nécessaires.
- Ajustements méthodologiques validés et recommandations opérationnelles claires pour le déploiement et la généralisation du guide.

3.3-Frais de Soumission

Le soumissionnaire paiera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre, et l'UTSS ne sera en aucun cas responsable de ces frais ni tenu de les payer, de quelque façon que se déroulera le processus du marché à procédure simplifiée et quel qu'en soit le résultat.

ARTICLE 4 : LIVRABLES ATTENDUS

- Plan de travail détaillé validé avec l'équipe IEES/UTSS.
- Rapport de cadrage et validation de la micro-zone.
- Outils testés et fiches d'observation terrain.
- Synthèse des retours des animateurs et bénéficiaires.
- Rapport final de validation du guide méthodologique, incluant propositions d'ajustements et recommandations pour le déploiement.

ARTICLE 5 : LIEU ET DURÉE DE LA MISSION

5.1-Localisation

Gouvernorat de Kairouan, principalement dans une micro-zone sélectionnée relevant des délégations du 3^e cohorte du projet IEES.

5.2-Logistique

L'UTSS prendra en charge la logistique des sessions de formation et d'animation, incluant la mise à disposition des espaces de réunion, du matériel nécessaire et du support logistique local.

5.3-Durée totale

40 jours/homme sur 3 mois selon la disponibilité des animateurs et le calendrier de terrain.

ARTICLE 6 : PROFIL ET QUALIFICATIONS DU CONSULTANT

6.1-Formation académique

Formation supérieure (Bac+5 ou équivalent) en économie du développement, sociologie rurale ou domaines connexes pertinents pour la mission.

6.2-Expérience professionnelle

- **Expérience générale** : Minimum 10 ans d'expérience dans le développement rural, la réduction de la

pauvreté et les approches participatives.

- **Expérience spécialisée** : Connaissance des approches inclusives de sortie de la pauvreté, des méthodes d'accompagnement des communautés et des techniques de facilitation axées sur le genre et la jeunesse.

6.3-Compétences techniques

- Capacité à accompagner des programmes de développement communautaire et à animer des ateliers participatifs.
- Compétences dans l'évaluation et l'amélioration méthodologique d'outils et processus.

6.4-Connaissances contextuelles

- Bonne connaissance du contexte rural tunisien et du gouvernorat de Kairouan.
- Compréhension des enjeux socio-économiques locaux et des dynamiques communautaires.

6.5-Compétences opérationnelles et linguistiques

- Capacités confirmées de collecte et d'analyse de données socio-économiques (enquêtes, diagnostics participatifs).
- Maîtrise du français et de l'arabe (écrit et oral) pour communiquer efficacement avec les communautés et partenaires.
- Aptitudes à rédiger des rapports clairs et structurés.

6.6-Atouts supplémentaires

- Expérience avec les programmes FIDA et/ou BRAC.
- Expertise en facilitation axée sur le genre et la jeunesse.
- Connaissance pratique des approches GALS et/ou Graduation.

ARTICLE 7 : EVALUATION DES OFFRES

7.1-Processus d'évaluation

La commission d'évaluation procédera à la vérification et à l'examen de l'offre du soumissionnaire et proposera de lui attribuer une note technique et une note financière.

7.2-Notation technique (70%)

Une offre qui n'atteint pas le seuil technique minimal de qualification de 70 points sur 100 sera rejetée. La note technique sera attribuée selon les critères suivants :

Critère d'évaluation	Pondération	Note Max
Profil du consultant		100
Formation académique	10	10
Diplôme Bac +5 ou équivalent en : économie du développement, sociologie rurale, ou domaines pertinents.		10
Diplôme Bac+4 dans les mêmes domaines		5
Diplôme non pertinent ou niveau inférieur		0
Expérience professionnelle générale	15	15
Minimum 10 ans d'expérience en : développement rural, réduction de la pauvreté, approches participatives.		15
7 à 9 ans d'expérience		10
5 à 6 ans d'expérience		5
Moins de 5 ans		0
Expérience spécialisée	15	15
Maitrise démontrée dans au moins 2 domaines + expériences documentées.		15
Maitrise démontrée dans au moins 1 domaine.		10
Connaissances générales sans expérience substantielle.		5
Absence d'expérience pertinente.		0
Compétences techniques	20	20
Expertise démontrée par des missions similaires (références + livrables).		20
Bonne expérience mais limitée à certains aspects.		15
Compétences de base ou théoriques.		10
Absence de compétences démontrées.		0
Connaissances contextuelles	15	15
Expérience directe dans le gouvernorat de Kairouan ou projets ruraux similaires en Tunisie		15
Bonne connaissance générale du contexte rural tunisien.		10
Pas de connaissance du contexte local.		0
Compétences opérationnelles et linguistiques (Diagnostic participatif, enquêtes socio-économiques, analyse qualitative & quantitative)	15	15
Expérience solide (enquêtes, diagnostics participatifs, socio-économie)		15

Expérience modérée		10
Niveau faible		0
Atouts supplémentaires (Expérience FIDA, BRAC, expertise genre & jeunesse, Connaissance GALS, connaissance Graduation)	10	10
Possède 2 atouts ou plus.		10
Possède 1 atout.		5
Aucun atout.		0

7.3-Notation financière (30%)

La commission classera les offres financières de façon croissante. Elle attribuera la note financière maximale de 100 points à l'offre le moins disant. Les autres notes seront attribuées proportionnellement selon l'équation suivante :

$$NF = (\text{prix de l'offre le moins disant} / \text{prix de l'offre en question}) \times 100$$

7.4-Note globale

Note Globale = Note Technique \times 70% + Note Financière \times 30%

L'offre ayant obtenu la meilleure note globale sera considérée comme la plus avantageuse technico-financièrement.

ARTICLE 8 : DÉLAI ET CONTENU DES OFFRES

8.1-Modalités de dépôt

Les offres doivent parvenir à l'UTSS sous pli fermé, par courrier recommandé ou remis directement au Bureau d'Ordre du CRSS Kairouan au plus tard le **22/05/2026 avant 16H00** à l'adresse suivante : Avenue Abi Zamaa El Balaoui Kairouan 3100 BP 89.

8.2-Composition des enveloppes

Afin d'assurer la transparence et la conformité de la procédure de soumission, les offres doivent être présentées sous pli fermé, conformément aux dispositions en vigueur et aux exigences de l'UTSS. Chaque soumissionnaire est tenu de structurer son dossier selon la composition suivante :

Une enveloppe extérieure contenant les pièces administratives et deux enveloppes intérieures distinctes, «A» pour l'offre technique et « B » pour l'offre financière.

a)-Documents constitutifs du dossier administratif à mettre dans l'enveloppe extérieure

1. Patente portant l'exercice du consultant
2. Un extrait du registre national des entreprises
3. Une Fiche de renseignements généraux (annexe 1).

4. Une attestation d'affiliation au régime de sécurité sociale
5. Une déclaration sur l'honneur confirmant que le soumissionnaire n'est pas en état de faillite ou en redressement judiciaire conformément à la réglementation en vigueur (non-faillite) (annexe 3). Les soumissionnaires qui sont en état de redressement amiable sont tenus de présenter une déclaration à cet effet ;
6. Une déclaration sur l'honneur conforme au décret N°2014-1039 du 13/03/2014, confirmant que le soumissionnaire n'a pas fait et s'engage de ne pas faire par lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché et des étapes de sa réalisation (déclaration de non-influence) (annexe 2).
7. Le présent TDR dûment paraphés à chaque page, signé et tamponné à la dernière page.
8. Formulaire de respect des politiques du FIDA signé (annexe 8).

b)-Documents constitutifs de l'offre technique à mettre dans l'enveloppe « A »

- **Note méthodologique détaillée** précisant l'approche et la démarche de validation terrain.
- **Un planning indicatif détaillé**, précisant les phases, activités, durées et répartition par délégation, selon le modèle en Annexe 5.
- **Curriculum vitae détaillé** du consultant, incluant ses références pertinentes (graduation, développement rural, genre, etc.).
- **Liste des références vérifiables** (Annexe 4) accompagnée des pièces justificatives (attestations, rapports, certificats de bonne fin).
- **Copie des diplômes et attestations** de formation pertinentes.

c)-Documents constitutifs de l'offre financière à mettre dans l'enveloppe « B »

1. Le bordereau des prix dûment rempli en toutes lettres et en chiffres, paraphé à chaque page, signé, daté et tamponné à la dernière page;(conformément à l'annexe 7).

L'enveloppe externe doit avoir la notion :

A NE PAS OUVRIR AVANT LA SÉANCE D'OUVERTURE DES PLIS

**Consultation n° 21/2026 pour Consultant National pour la Validation et
Ajustement Opérationnel du Guide Méthodologique de l'Approche Graduation /
IESS Kairouan**

Comité Régional de Solidarité Sociale de Kairouan

Avenue Abi Zamaa El Balaoui Kairouan 3100 BP 89

ARTICLE 9 : MODALITES FINANCIERES ET DE PAIEMENT

Le montant alloué pour le financement de la présente consultation est imputé sur la ligne budgétaire dédiée du projet IESS-Kairouan. Les paiements se feront contre présentation de facture en trois exemplaires originaux, par virement au compte bancaire indiqué dans l'Acte d'engagement.

ARTICLE 10 : INTERDICTION DE FRAUDE ET DE CORRUPTION

Le fournisseur est tenu de se conformer, dans l'exécution du contrat, à la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations (ci-après, la "Politique anticorruption du FIDA")¹. Le non-respect de cette politique peut entraîner la résiliation du contrat.

Aux termes de la Politique anticorruption du FIDA, le Fonds est en droit de prendre des sanctions à l'encontre de personnes morales et physiques, qui peuvent aller jusqu'à leur interdire, pour une durée limitée ou illimitée, de participer à une quelconque activité ou opération qu'il gère ou finance (décision d'exclusion). Le Fonds a également le droit de reconnaître les décisions d'exclusion prises par d'autres institutions financières internationales conformément à sa politique anticorruption.

Le fournisseur devra prendre des mesures appropriées pour informer ses potentiels sous-traitants, sous-consultants, fournisseurs, ainsi que tous ses mandataires ou membres de son personnel des obligations qui leur incombent au regard de la Politique anticorruption du FIDA et exiger qu'ils s'y conforment dans toutes les actions qu'ils pourraient mener aux fins de l'obtention ou de l'exécution du présent contrat.

Le fournisseur est tenu de remplir et signer le formulaire d'auto-certification joint au présent contrat. Il lui faudra en particulier faire état des sanctions et des condamnations pénales dont il aurait fait l'objet à cet égard par le passé, ainsi que des commissions ou rémunérations qu'il aurait versées ou devrait verser à des mandataires ou à une autre partie dans le cadre de la présente procédure de passation de marché ou de l'exécution du présent contrat.

Le fournisseur est tenu de coopérer sans réserve à toute enquête menée par le Fonds, notamment en libérant le personnel pour les entretiens, en donnant pleinement accès à tous documents comptables, locaux, documents et dossiers (notamment les fichiers électroniques) liés au présent contrat ou au processus de passation du marché, et en permettant que ces documents comptables, locaux, documents et fichiers fassent l'objet d'un audit et/ou d'une inspection par les auditeurs ou les enquêteurs nommés par le Fonds.

Le fournisseur conservera tous les dossiers et documents, y compris les fichiers électroniques, relatifs au présent contrat, à son exécution et/ou au processus d'appel d'offres correspondant pendant au moins trois

¹ Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40189695>.

(3) ans à compter de la date de fin d'exécution du contrat.

ARTICLE 11 : CONFIDENTIALITE

Le prestataire de service retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion.

Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission sans indemnité et sans recours à la jurisprudence. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.

ARTICLE 12 : REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige, les deux parties s'engagent à un règlement à l'amiable, dans le cas contraire les deux parties reconnaissent la compétence des tribunaux de Tunis.

Fait à, le .../.../.....

(Signature et cachet du soumissionnaire)

Annexe 1 : Fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire

Nom ou raison sociale :
Adresse/Siège Social :
Téléphone :
Fax :
Adresse E-mail :
Matricule Fiscal :
Numéro du compte bancaire :
Banque :
Enregistrement au registre national des entreprises sous le N° :

Fait à , le/...../.....

(Signature et cachet du soumissionnaire)

Annexe 2 : Déclaration sur l'honneur de non-influence

Je soussigné(e) Représentant(e) de la société

Enregistrée au registre national des entreprises sous le N° Faisant élection de domicile à :

Ci-après dénommé "le soumissionnaire" pour la consultation N° 21/2026 pour la sélection d'un Consultant National pour la Validation et Ajustement Opérationnel du Guide Méthodologique de l'Approche Graduation.

Déclare sur l'honneur, ne pas avoir fait, et m'engage à ne pas faire, par moi-même ou par personne interposée, des promesses, dons ou présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion ou de réalisation de la consultation.

L'UTSS est en droit, en cas de constatation du non-respect de cette déclaration, de résilier le contrat concerné.

Fait à, le/...../.....

(Signature et cachet du soumissionnaire)

Annexe 3 : Déclaration sur l'honneur de non-faillite faite par le soumissionnaire

Je soussigné(e) Représentant(e) de la société

Enregistrée au registre national des entreprises sous le N° Faisant élection de domicile à :

Ci-après dénommé "le soumissionnaire" pour la consultation N° 21 /2026 pour la sélection d'un Consultant National pour la Validation et Ajustement Opérationnel du Guide Méthodologique de l'Approche Graduation.

Déclare sur l'honneur ne pas être sous le coup d'une procédure de faillite ou de redressement judiciaire en vigueur.

L'UTSS est en droit, en cas de constatation du non-respect de cette déclaration, de résilier le contrat concerné.

Fait à , le/...../.....

(Signature et cachet du soumissionnaire)

Annexe 4 : Liste détaillée des références du consultant

Nom/Prénom
Spécialités / Domaines de formation
Année(s) d'existence :

Référence dans des missions d'assistance à la mise en œuvre (pilotage / coordination ...) des projets (cadre : coopération internationale, des programmes de l'Union européenne...) :

Intitulé de la mission	Client	Intitulé du Projet	Intitulé du Programme	Date début – date fin	Référence des pièces justificatives

NB : Cette liste doit être accompagnée par les diplômes et le curriculum vitae signés par le soumissionnaire ainsi que les pièces justificatives nécessaires pour les missions réalisés et/ou en cours.

Fait à, le .../.../.....

Signature et cachet du soumissionnaire

Annexe 5 : Répartition des étapes du processus de Graduation en interaction avec l'approche GALs

Phases	Étapes	Activités	Durée	Description
Phase 1 : Préparation du Plan d'Actions Graduation (PAG)	Étape 1 : Ciblage des micro-zones	Cartographie des micro-zones	3 jours	Identification des micro-zones présentant un minimum de 20 FN, selon des critères d'inclusion : cheffes de ménage, jeunes chômeurs, etc.
		Validation des zones par les CLD (comité local de développement)	1 jour	Validation des zones ciblées avec les autorités locales et le Conseil Local de Développement.
		Collecte de données et des documents sur la Micro-zone (MZ)	1 jour	Rassemblement des données existantes (statistiques locales, cartes, rapports) pour une meilleure compréhension du contexte socio-économique.
	Étape 2 : Profilage des FN	Visite de reconnaissance, lecture de paysage et validation de la liste nominative des Familles Nécessiteuses (FN) par MZ et cartographie des acteurs locaux	1 jour	Exploration terrain pour confirmer les informations, repérage et validation des FN réparties par micro-zone. Identification et représentation graphique des parties prenantes locales : ONG, autorités, services publics, etc.
		Délimitation cartographique de la MZ et élaboration des cartes	2 jours	Production de cartes détaillées (occupation du sol, infrastructures, réseau hydrographique, etc.) à des fins de planification.
		Organisation d'une journée d'information	1 jour	Sensibilisation des communautés aux objectifs du projet et introduction à l'approche GALs.
		Diagnostic participatif (ménages, femmes, jeunes)	1 jour	Construction d'un diagnostic communautaire et spécifique par cible. Identification participative des besoins, contraintes et opportunités.
		Enquête socio-économique des FN	10 jours	Collecte et analyse de données détaillées sur les ménages (revenus, vulnérabilités, actifs) pour établir les profils socio-économiques des FN.

Phase 2 : Identification des AGR via GALS & Renforcement des capacités	Étape 1 : Identification des AGR via GALS	Introduction collective des outils GALS	1 jour	Présentation participative des outils GALS : arbre d'équilibre genre, arbre de défis, route vers la vision, carte de marche, et diamant de base (optionnel).
		Travail individuel avec les FN sur l'identification des AGR	3-4 sessions/ famille	Sessions personnalisées avec chaque FN pour explorer les aspirations, les capacités et les opportunités économiques via les outils GALS.
Phase 3 : Mise en œuvre du PAG	Étape 1 : Mise en œuvre des AGR	Installation et accompagnement des AGR	En continu	Accompagnement à la mise en œuvre concrète des AGR validées.
		Étape 2 : Renforcement des compétences	Formations personnalisées pour le renforcement des capacités des ménages (soft skills)	En continu
		Formations techniques (hard skills)	En continu	Renforcement des compétences techniques (gestion, finance, montage d'AGR).
Phase 4 : Suivi et accompagnement continu	Suivi/Monit oring et accompagne ment	Visites de suivi et ajustements via GALS	En continu	Évaluation continue de la mise en œuvre des AGR et ajustement des plans d'action via les outils GALS. Renforcement de l'autonomisation et pérennisation des acquis.

Fait à, le .../.../.....

(Signature et cachet du soumissionnaire)

Annexe 6 : Acte de soumission

Je soussigné(e) Agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés, au nom et pour le compte de la société Faisant élection de domicile à :

.....

Ayant pris connaissance du dossier de consultation N° 21/2026. Je m'engage à exécuter les prestations demandées, selon les conditions techniques et financières de mon offre.

Montant TTC en chiffres :

Montant TTC en lettres :

L'UTSS se libérera des sommes dues par virement au compte bancaire n° :

.....à la banque

:

- Je m'engage à exécuter l'ensemble des prestations dans les délais prévus.
- Je m'engage à maintenir les conditions de l'offre pendant 60 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.
- Je déclare que ni moi, ni la société que je représente, ne sommes frappés d'interdictions légales.

Fait à, le/...../.....

(Signature et cachet du soumissionnaire)

Annexe 7 : Bordereau des prix

N°	Désignation des prestations	Quantité en H/J	Prix Unitaire (DT TTC)	Montant Total (DT TTC)
1	Phase 1 : Préparation et cadrage			
2	Phase 2 : Validation participative du guide			
3	Phase 3 : Suivi et Ajustements			
4	Phase 4 : Livrables et finalisation			

MONTANT TOTAL (en toutes lettres et en chiffres et en TTC) :

.....

Fait à _____, le _____

Le soumissionnaire

(Cachet, Signature, Nom et Qualité)

Annexe 8 : Déclaration sur l'honneur confirmant le respect des politiques du FIDA

Je soussigné agissant en qualité de
..... faisant élection de domicile
à:.....

Déclare sur l'honneur, de respecter les Politiques du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations, et de sa Politique de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

Fait à (Tunisie), le

Cachet et Signature

Formulaire d'Auto-Certification

Le présent formulaire d'auto-certification est à remplir et à compléter par le Contractant. Le contractant doit soumettre le présent formulaire rempli en parallèle avec le contrat signé à *l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale (UTSS)*. Les instructions pour remplir le présent formulaire sont fournies ci-après :

Le nom complet officiel du contractant :	
Le nom complet du représentant légal des contractants et sa qualité :	
Nom et numéro du contrat :	
Le projet avec lequel le contrat est signé :	
Pays :	
Date :	

Je certifie par la présente : que je suis le représentant légal autorisé de **[nom du consultant]**, et que les informations fournies ci-dessus sont vraies et exactes à tous égards importants et je comprends que toute inexactitude, fausse déclaration ou omission de fournir les informations demandées dans la présente certification peut entraîner des sanctions et des recours, y compris l'inéligibilité permanente à participer aux activités et aux opérations financées et/ou gérées par le FIDA, conformément à ses Directives en matière de passation des marchés, à son Guide pratique en passation des marchés et aux autres politiques et procédures applicables du FIDA, y compris les **Politique du FIDA sur la prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations** (accessible sur www.ifad.org/anticorruption_policy) et la **Politique du FIDA sur la prévention et la lutte contre le harcèlement sexuel, l'exploitation et les abus sexuels** (accessible sur : <https://www.ifad.org/en/document-detail/asset/40738506>).

Signature Autorisée : _____ Date: _____

Nom du Signataire: _____

- Le consultant certifie que lui-même, ses propriétaires, agents, sous-consultants, sous-traitants, partenaires de consortium et de coentreprise **NE SE SONT PAS** engagés dans des pratiques frauduleuses, corrompues, collusoires, coercitives ou obstructives dans le cadre du présent processus de passation des marchés..
- Le consultant déclare que les condamnations pénales, sanctions administratives (y compris les exclusions en vertu de l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion ou de l'« Accord d'exclusion croisée »)² et/ou sanctions temporaires ont été appliquées au Consultant et/ou à l'un de ses gérants, partenaires, propriétaires, personnel clé, agents, sous-consultants, sous-traitants, partenaires de consortium et de coentreprise :

Nature de la mesure (exemple : criminel condamnation, sanction administrative ou suspension temporaire)	Imposée par	Nom de la partie condamnée, sanctionnée ou suspendue (et sa relation avec le Consultant)	Motifs de la mesure (c.-à-d. fraude dans la passation des marchés ou corruption dans l'exécution du contrat)	Date et durée de la mesure

Si aucune condamnation pénale, sanction administrative et/ ou suspension temporaire n'a eu lieu, veuillez indiquer « AUCUNE ».

- Le Consultant certifie que lui-même, y compris ses directeurs, partenaires, propriétaires, personnel clé, agents, sous-consultants, sous-traitants, partenaires de consortium et de coentreprise **N'ONT PAS** commis d'actes d'harcèlement sexuel, d'exploitation et abus sexuels dans le cadre de la présente procédure de passation des marchés et du présent marché.
- Le Consultant certifie que lui-même, y compris son(s) directeur(s), partenaire(s), propriétaire(s), personnel clé, agents, sous-consultants, sous-traitants, partenaires de consortium et de coentreprise **NE SONT PAS** soumis à une condamnation pénale, sanction administrative et/ou suspension temporaire pour s'être livré à des actes d'harcèlement sexuel, d'exploitation et d'abus sexuels.
 - Le Consultant certifie que lui-même, ses propriétaires, agents, sous-consultants, sous-traitants, partenaires de consortium et de coentreprise **N'ONT AUCUN** conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perçu et plus précisément qu'ils :
 - Ne pas avoir de partenaire de contrôle réel ou potentiel, et ne semble pas raisonnablement avoir, au moins un partenaire de contrôle en commun avec une ou plusieurs autres parties dans le processus de passation du marché ou l'exécution du contrat ;

² L'accord d'exclusion croisé a été conclu par le Groupe de la Banque Mondiale, la Banque Interaméricaine de Développement, la Banque Africaine de Développement, la Banque Asiatique de Développement et la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement, des informations supplémentaires peuvent être trouvées sur : <http://crossdebarment.org/>

- Ne pas avoir de représentant légal réel ou potentiel, et ne semble pas raisonnablement avoir, le même représentant légal qu'un autre consultant aux fins de la présente proposition ou de l'exécution du contrat ;
- Ne pas avoir de relation réelle ou potentielle, et ne semble pas raisonnablement avoir, de relation, directement ou par l'intermédiaire de tiers communs, qui les place en position d'avoir accès à des informations indues ou non divulguées ou à une influence sur le processus de candidature et le l'exécution du marché, ou influencer les décisions de l'entité adjudicatrice concernant le processus de sélection pour ce marché ou pendant l'exécution du marché ;
- Ne pas participer et ne pas sembler potentiellement ou raisonnablement participer à plus d'une proposition dans ce processus ; et
- Ne pas avoir de relation d'affaires ou familiale réelle ou potentielle, et ne semble pas raisonnablement avoir, avec un membre du conseil d'administration de l'entité adjudicatrice ou son personnel, le Fonds ou son personnel, ou toute autre personne qui était, a été ou pourrait raisonnablement être directement ou indirectement impliqué dans une partie quelconque (i) de la préparation de la Demande des Propositions, (ii) du processus de sélection pour ce marché, ou (iii) de l'exécution du contrat, à moins que le conflit résultant de cette relation a été expressément autorisé par écrit par le Fonds.
- Le consultant déclare les conflits d'intérêts réels, potentiels ou raisonnablement perçus suivants, qui peuvent affecter, ou pourraient raisonnablement être perçus par d'autres comme affectant, l'impartialité dans toute question pertinente au processus de passation des marchés, y compris le processus de sélection et l'exécution du contrat, étant entendu et acceptant que toute action sur cette divulgation sera entièrement à la discrétion du Fonds :
- Le consultant certifie qu'AUCUN frais, commission, cadeau ou quoi que ce soit d'autre de valeur n'a été payé ou échangé ou ne doit être payé ou échangé dans le cadre du présent processus de passation du marché.

OU

[A remplir uniquement si la case précédente n'a pas été cochée]

- Le Consultant déclare que les honoraires, les commissions, les cadeaux ou toute autre chose de valeur suivants ont été échangés, payés ou doivent être échangés ou payés dans le cadre du présent processus de passation du marché :
 - *[Nom du bénéficiaire/Adresse/Date/Raison/Montant]*
 - *[Nom du bénéficiaire/Adresse/Date/Raison/Montant]*
- Le contractant reconnaît et accepte d'informer l'entité acheteuse de tout changement important en rapport avec ce formulaire d'autocertification pendant toute la durée du contrat.